

**Syndicat National des Ingénieurs de
l'Agriculture et de l'Environnement
SNIAE/FO**



**Syndicat des Cadres de
l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
EFA/CGC**



COMPTE-RENDU de la CAP des IAE **du 09 novembre 2010**

La CAP a débutée à 9h30 précises, présidée par Philippe MERILLON, chef du Service des Ressources Humaines au MAAP. Elle s'est achevée vers 17h30.

Première participation d'Odile LEMETTER qui remplace Elisabeth GAUDION mais qui possède en plus des IAE dans ses attributions les attachés, les administrateurs civils et les ISPV.

Réunion d'arbitrages inter-corps le 14 décembre 2010.

INTERVENTION EFA-CGC / SNIAE

Nous nous sommes trouvés forts démunis lorsque nous avons dû travailler sur le contenu de cette déclaration et nous nous sommes dits que nous aurions pu reprendre le texte de celle de notre CAP précédente car depuis le mois de mai 2010 pas un seul rendez-vous avec le MAAP sur les sujets évoqués, qui pourtant sont nombreux.

Voici donc ce que nous aurions pu dire si nous n'avions pas imaginé que, suite à la réunion d'arbitrage interministérielle du 12 octobre dernier, vous auriez ce matin des annonces importantes à nous faire.

Les CAP se suivent, les mois et les années défilent, et pourtant nous pourrions reprendre les propos de la déclaration liminaire de nos dernières CAP : dans un monde pourtant en perpétuel mouvement rien ne bouge du côté du MAAP pour les IAE que l'on parle par exemple d'amélioration statutaire, sans forcément parler de fusion, ou du sort des ingénieurs qui ont la malchance de servir au sein de la DGER...

Mais si rien ne bougeait, ce serait finalement un moindre mal. En réalité la situation est bien pire car le MAAP a trahi ses IAE et n'a pas défendu ce corps d'ingénieurs dont pourtant il loue à tout bout de champs les qualités, mais les louanges coûtent bien moins chers que des améliorations statutaires. Le MAAP a abandonné ses IAE, si nous osions nous pourrions aujourd'hui comparer les IAE aux harkis mais nous ne pousserons pas si loin la provocation pourtant la situation le mériterait.

Ecoutez plutôt dans le contexte économique et social que nous connaissons actuellement, les ITPE du MEEDDM viendraient de décrocher un troisième niveau pour leur statut : pour eux c'est fait mais pour les IAE qui pourtant portait une revendication similaire depuis de nombreuses années, c'est silence radio, rien... Merci à notre employeur ! Le MEEDDM lui a su défendre ses ingénieurs et obtenir un arbitrage interministériel favorable pour faire progresser leur situation statutaire. Il a su entendre les revendications. N'avons-nous pas crié assez fort ? Faut-il recourir à des méthodes plus musclées en faisant envahir les réunions des CAP, en interpellant le ministre lors de ses déplacements ? Est-ce cela que vous attendez de nous ? Nous avons misé sur un dialogue franc et constructif avec l'administration du MAAP, quelle déception, même nos courriers sur le sujet restent sans réponses. Oui le MAAP nous méprise !

Cet abandon des IAE par notre ministère se traduit par des faits concrets sur le terrain : combien de nos collègues sont défavorisés pour le choix de leur poste au regard d'un blocage absurde de compteur, alors que l'on se "gargarise" de la fusion des corps des IAE et des ITPE. Le premier pas vers une fusion réussie serait l'abolition de ces compteurs !

Il a été fait le choix stratégique d'intégrer les personnels des agences de paiement et autres offices dans les différents corps du MAAP. Le travail d'expertise est en cours mais nous serons particulièrement attentifs à deux points :

- l'intégration directe des personnels pouvant relever des conditions statutaires des IDAE doit être effectuée hors quota pour le tableau divisionnaire de 2011
- cette augmentation du nombre d'agents ne devra pas compromettre la politique de recrutement au niveau des écoles de formation d'ingénieurs et notamment pour les formations d'ingénieurs forestiers.

La cotation des postes est un pas louable vers une fonction publique de métiers. Mais de grâce, il faut arrêter de changer la cotation des postes en fonction de la personne recrutée, et ce particulièrement à l'ONF. Pour arrêter l'ascenseur social et pour démotiver les personnels, il n'y a pas mieux !

La question de la gestion des différents corps et grades, de la compatibilité des systèmes informatiques, etc., au sein des DDI, et notamment des DDT, a été soulevé par nos organisations syndicales dès les premiers travaux de réflexion. Après bientôt une année de mise en place, nous sommes obligés de constater :

- des systèmes informatiques incompatibles et donc un travail effectué en double ou en triple ;
- de gros problèmes pour avoir une gestion équitable des différents corps de personnels ;

- des rémunérations disparates pour un même travail ;
- l'absence de lien social via les services d'action sociale, les cantines, les tickets restaurants, etc...

La loi relative à la mobilité au sein de la fonction publique et les conséquences multiples de la RGPP conduisent à mettre en place un système à plusieurs vitesses et inéquitable vis-à-vis de la règle coutumière des trois ans en poste. Dans ces conditions, EFA-CGC ne peut plus soutenir le maintien de cette coutume et fait le choix du contrat de durée entre le recruteur et le recruté.

Revenant à l'attitude du ministère vis-à-vis des IAE, nous dénonçons un tel mépris pour notre corps qui depuis toujours a œuvré de manière dévouée à la mise en œuvre des politiques d'Etat, qui a souvent été l'un des leviers essentiels dans les services du développement de ces politiques et qui est l'un des maillons clés de la réussite de la RGPP notamment dans les services déconcentrés est inacceptable.

Vous le savez, IAE et ITPE sont des corps de même niveau et les agents de ces deux corps exercent maintenant dans les nouvelles directions départementales interministérielles des responsabilités identiques : ils sont les acteurs de la réussite de ces nouvelles structures.

Nous attendons de votre part des engagements clairs et fiables sur l'obtention immédiate d'avancées identiques pour les IAE à celles obtenues par le corps des ITPE. Nous souhaitons que des réunions soient très rapidement organisées entre le MAAP et les organisations syndicales en présence de la DRH du MEEDDM, Madame EYSSARTIER.

Bien sûr ces avancées ne sont qu'un premier pas et nous nous devons de vous rappeler les exigences sur l'évolution statutaire des IAE que nous vous avons déjà présentées lors de nos CAP précédentes :

- transformation du statut d'emploi de chef de mission en un véritable troisième niveau de grade
- indice terminal de ce troisième niveau de grade : HEB atteint de manière linéaire et sans passer par l'intermédiaire d'un Grade d'Accès Fonctionnel (GRAF)
- amélioration des indices de pied du premier niveau de grade.

Un certain nombre de points restent dans le flou et doivent faire l'objet de travaux et de discussions :

- les missions
- le recrutement
- la reconnaissance des spécificités
- les formations des futurs ingénieurs
- le pyramidage du corps
- la gestion de ce corps : MAAP, MEEDDM ou service à compétence nationale comme pour les IPEF
-

Avec, ou sans fusions diverses et variées, telles sont nos attentes.
De plus, si fusion il devait y avoir, il ne saurait être question que les IAE perdent leur identité en étant absorbés par un corps numériquement supérieur ou en étant gérés par un ministère autre que l'actuel MAAP.

Un mot sur la DGER qui est sur la même ligne que les autres services du MAAP : depuis notre dernière CAP, silence radio ! Malgré les promesses, aucun contact. Faudra-t-il à nouveau demander l'intervention du cabinet du ministre pour obtenir une audience et lancer les groupes de travail attendus ?

Nous vous rappelons que nous avons fait des propositions audacieuses sur les conditions d'emploi des IAE exerçant notamment des fonctions d'enseignement au sein des établissements d'enseignement agricoles, un groupe de travail doit se réunir très rapidement pour en étudier la mise en œuvre.

Plus grave, la mise en œuvre sans aucune concertation avec les organisations syndicales, d'une formation, à l'ENFA de TOULOUSE, pour les IAE nommés à l'issue de leur scolarité dans des établissements d'enseignement agricole. Aucune information préalable, aucune concertation sur la durée, aucune concertation sur le contenu, aucune intervention des organisations syndicales auprès de ces jeunes collègues à l'orée de leur carrière professionnelle comme cela se pratique régulièrement à l'ENFA pour d'autres corps !

La gestion des ressources humaines au MAAP est en pleine tourmente, les agents ne sont plus soutenus et la politique sociale est inexistante.

REPONSE ADMINISTRATION AUX INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

En réponse aux questions des organisations syndicales, Philippe MERILLON a apporté les précisions suivantes :

1 - **Retraites** (abordé par FSU-Sud-Solidaires dans leur déclaration préalable) : en prend acte mais le sujet ne relève pas de la CAP des IAE

2 – **PLF 2011 au MAAP** : une contrainte, la diminution du nombre d'ETP (non remplacement d'un agent sur deux partant en retraite). La base de calcul des ETP du MAAP par rapport aux départs en retraite a été revue pour ne pas être faussée. Les réductions d'effectifs se feront sur les missions sur lesquelles le MAAP estime les évolutions des besoins à la baisse

3 – **Masse salariale** : en légère baisse en raison de l'intégration d'une baisse du CAS pension. Si on l'exclut du périmètre, la masse salariale reste stable

4 – **Groupe de travail sur les missions du MAAP** : commande du Ministre au SG du MAAP. Seront associées les organisations syndicales siégeant au CTPM. Question : comment être efficient dans un contexte contraint ?

5 – **Parcours professionnels** : sujet stratégique actuellement, une réflexion interne est lancée car la circulaire de 2003 avait été prise dans un contexte qui a évolué avec en particulier la notion d'inter-ministériarité. Philippe MERILLON affirme la nécessité de prendre le temps de la concertation et de faire un travail approfondi, et donc une mise en œuvre seulement pour le tableau d'avancement 2012. Le système actuel serait profondément remis en cause. La PFR deviendrait le système de cotation des postes (part fonction). Le secteur enseignement est ainsi intégré. Dans un contexte interministériel, l'objectif est de parvenir à des chartes de gestion par corps. La concertation avec les organisations syndicales débutera quand le MAAP aura achevé sa réflexion interne, mais en tout état de cause ce sera avant la fin de l'année 2010.

6 – **Plafonds d'emploi** : sujet difficile car le principe de la LOLF est ferme sur le rattachement des agents aux différents BOP. Volonté de rester strict et de permettre les échanges entre les différents programmes sur la base de 1 pour 1

7 – **Postes prioritaires** (concours internes, listes d'aptitude, sortants écoles) : quelle que soit la reconfiguration des parcours professionnels, l'objectif de l'administration est de pourvoir l'ensemble des postes. La mobilité structurelle pour des avancements de corps ou de grades doit rester la règle car elle permet des parcours professionnels diversifiés. Cependant les situations particulières ont toujours été traitées avec compréhension.

8 – **Harmonisation** : chantier stratégique dans le cadre de pratiques interministérielles dans les DDI mais aussi puisqu'il concernera la gestion d'un corps unique après la fusion. Travail aux niveaux ministériels dans un premier temps avec la DGAFP. C'est la DGAFP qui ouvrira ensuite la concertation avec les organisations syndicales. Plusieurs chantiers en cours :

- Déconcentration des décisions individuelles au niveau des Préfets pour les congés individuels, les temps partiels...
- Régime du temps de travail différent entre MAAP, MEEDDM, Industrie...
- Evaluation des personnels : les pratiques sont assez proches mais discussion sur le calendrier des entretiens (plutôt en début d'année)
- Suppression de la notation : réunion avec les organisations syndicales avant fin novembre
- Cycles mobilité : différences très importantes, pas d'harmonisation dans l'immédiat mais au moins un cycle commun de mobilité avec prise de poste au 01 septembre

9 – **Intégration agents des offices dans le corps des IAE** : volonté de concertation avec les organisations syndicales et nécessité d'arrêter lors de la réunion du 17 novembre des critères d'accueil dans le corps respectant ce que l'on attend d'un IAE. Les choses ne seront pas faites au rabais. La vigilance des organisations syndicales est entendue.

10 – **Fusion IAE-ITPE**

(FSU-Sud-Solidaires a rappelé son opposition à la fusion, outil supplémentaire de casse du service public)

Philippe Mérillon :

- Engagement pris en CTPM d'aller vers cette fusion
- Fait en partenariat avec MEEDDM, personne ne peut décider seul et tous les courriers vers DGAFP ou Matignon sont cosignés
- En l'absence d'accord MAAP-MEEDDM, pas de fusion et si pas de fusion pas d'évolution statutaire
- Lors de la réunion des DDI des 21, 22 et 23 septembre 2010, il a été reproché au MAAP d'avoir laissé la seule DRH du MEEDDM présenter aux DDI le projet de

fusion des corps des IAE et des ITPE. EFA-CGC et SNIAE avaient adressé un courrier au MAAP pour s'en étonner. Précision : la prise de parole a été répartie entre Hélène EYSSARTIER et Philippe MERILLON et le diaporama présenté avait été validé par le MAAP.

- Le MAAP a fait en sorte à plusieurs reprises d'accélérer le dossier et la demande a été portée de manière conjointe à Matignon : d'abord sous la signature des directeurs de cabinet et en suite, en l'absence de réponse, sous la signature des ministres
- Réunion d'arbitrage interministérielle le 12 octobre 2020. Arbitrage de Matignon (« bleu ») rendu la semaine dernière. Le MAAP attendait la CAP des IAE, proche, pour en rendre compte aux représentants de ce corps. Les mesures portent sur le futur corps fusionné et pas sur les seuls corps des IAE ou des ITPE on fusionnés.

Contenu du « bleu » (Mérillon) :

- Relèvement du pied de grille de l'IB 379 à l'IB 404
- Validation d'un troisième niveau de grade pas en linéaire mais par un grade d'accès fonctionnel (GRAF). L'importance n'est pas dans cet accès fonctionnel mais dans la population qui pourra en bénéficier : si c'est un faible pourcentage, le MAAP pourra considérer qu'il n'a rien obtenu, si c'est un pourcentage élevé, il s'agira d'une avancée réelle. La DGAFP laisse entendre que sa position est ouverte sur le sujet.
- HEA et non HEB pour le GRAF
- Reste à définir au sein de la population pouvant accéder au GRAF la part qui pourra prétendre au HEA
- Le GRAF viendra en plus des statuts d'emploi existants aujourd'hui comme celui de chef de mission
- 2 déceptions pour le MAAP (**Remarque : pour nous elles sont plus nombreuses**) : le GRAF et le HEA mais discussions avec DGAFP sur l'accès au GRAF et son périmètre paraissent largement ouvertes
- Nécessité d'un travail dur les convergences indemnitaires entre le MAAP et le MEEDDM : rôle à venir de la PFR

Conclusion (Mérillon) :

- Désormais on a le socle de la fusion future
- Poursuite nécessaire de la discussion les organisations syndicales : principe fixé avec le MEEDDM : toutes les réunions à venir seront tenues de manière conjointe DRH MEEDDM et SRH MAAP
- Finaliser le périmètre du GRAF avec DGAFP et Budget et organiser la première réunion avec les organisations syndicales
- Attendre pour juger ce troisième niveau de grade en fonction du résultat obtenu
- Ensuite, une série de réflexions nécessaires (recrutement, contenu formation, parcours professionnels, souhait de conserver spécificités du MAAP...)

Pour le SNIAE nous avons d'emblée précisé que le compte était loin d'y être et que nous souhaitons une copie du « bleu » et l'annonce d'un calendrier.

Une lettre du SNIAE, en début de semaine prochaine, apportera une première analyse de ces annonces sur ces premières conditions d'une fusion IAE-ITPE.

10 – **Pour l'ONF**, Madame BOULLANGIER rappelle l'attachement de l'ONF aux IAE qui représentent 80% de l'encadrement et à leur formation forestière. Elle souhaite que l'ONF soit associé aux réunions prévues.

11 – **Pour la DGER**, Monsieur GONZALEZ précise que l'année prochaine une concertation sera organisée pour la mise en place d'une formation de 3 semaines à l'ENFA pour les IAE sortant d'école et affectés dans les établissements d'enseignement

agricole.

MOBILITES

Les tableaux sont présentés sur un fichier joint.

Après ces interventions les membres de la CAP sont passés à l'étude des mobilités. Des solutions ont pu être trouvés pour des situations difficiles (le dogme des 3 ans imposé par l'administration a pu être mis à mal dans quelques cas, mais pas assez souvent ...).

Deux mobilités ont été acceptées pour des « IAE enseignants » avec délai au 01 juillet 2011.

Les positions de l'ONF sont toujours aussi originales avec des IAE écartés au profit d'agents contractuels. Le SNIAE s'est élevé contre cette situation, il n'a pas pu faire évoluer la situation : la représentante de l'ONF proposant que nous allions expliquer cela aux représentants des contractuels ! De même nous avons condamné les candidatures de dernière minute pas forcément transmises au MAAP.

Originalité aussi du côté des Haras dont certains agents « vont candidater sur des postes » mais ne le savent pas encore. Attitude de pression condamnée par les organisations syndicales.

Au MEEDDM une vingtaine de postes ont fait l'objet de compteurs le 08 novembre mais de nombreux autres restent encore en suspend.

DETACHEMENTS

Les règles de détachement dans le corps des IAE sont rappelées et les cas étudiés selon ces principes.

INTEGRATIONS

Les représentants des organisations syndicales et l'administration souhaitent l'application de l'article 29 du statut des IAE (intégration au bout de 5 ans de détachement dans le corps). Cas étudiés en cohérence.

MOBILITE DES IAE INSCRITS AU TABLEAU AVANCEMENT 2010 POUR L'ACCES AU DIVISIONNARIAT

1 IAE voit sa mobilité non validée en séance pour m'inscription au tableau. Une expertise sera toutefois réalisée en raison d'une logique de parallélisme des formes avec le corps des ISPV.

Un nombre élevé de radiations du tableau en raison de l'absence de mobilité est constaté.

Après une présentation de la liste des affectations des IAE sortant la séance est levée.

Une prochaine CAP aurait lieu en janvier 2011 consacrée à l'intégration des agents des offices dans le corps des IAE et une autre en mai pour l'étude du tableau d'avancement 2011 pour l'accès au divisionnariat.

EFA-CGC rappelle à cette occasion qu'il est surprenant que le tableau n'ait pas été étudié à cette CAP. Non seulement les collègues auraient pu chercher un poste dès la CAP de printemps, mais surtout cela laisse traîner une certaine suspicion quant à l'intégration directement dans le grade d'IDAE des agents des offices et sur le nombre total de postes d'IDAE (nombre de postes spécifique pour les offices ou intégration dans une liste annuelle adaptée - avec un ratio pro/pro augmenté – au nouveau nombre de promouvables).